

DOSSIER DE PARTENARIAT

 @RegateV2E

 www.v2e.eu



 CCI AIX MARSEILLE
PROVENCE



ECO- RÉGATES®

AVEC LE PARRAINAGE
DE CATHERINE CHAUD

3^e ÉDITION | MARSEILLE

22 & 23 MAI 2021

L'Association V2E, les Voiles de l'Énergie et de l'Environnement®, a été fondée en 2017 pour créer un nouvel espace de dialogue entre acteurs de l'énergie et de l'environnement à travers les valeurs de la voile. Dialogue et valeurs pour permettre de faire progresser une question environnementale qui en a bien besoin.

Au fil des événements qu'elle organise, V2E entraîne les acteurs pour faire de Marseille un pôle d'excellence environnementale dans la plaisance et la régates, avec en perspective les JO 2024.

En 2018 et 2019 se sont déroulées les deux premières éditions des V2E à Marseille. Cet événement propose un format inédit mêlant rencontres, débats, conférences, tables rondes et 2 jours d'éco-régates® mettant l'accent sur les bonnes pratiques environnementales de l'activité.

L'ÉDITION 2019 DES V2E



Avec le
parrainage de
**JEAN-MICHEL
COUSTEAU**



LE RENDEZ-VOUS DES ACTEURS DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DU SUD

Décisionnaires et personnalités emblématiques, représentants du monde associatif et de l'entreprise, acteurs publics, sportifs - se donnent rendez-vous pour ce moment unique et fédérateur.

Ils y étaient en 2019...

● **Corinne Lepage**, Avocate, ancienne Ministre de l'environnement et Présidente de CAP21/Le Rassemblement Citoyen ● **Robert Assante**, Adjoint au Maire de Marseille, délégué à l'environnement ● **Frédéric Béringuier**, Directeur territorial, Enedis Provence-Alpes ● **Hugo Blanchet**, Parc national de Port-Cros ● **Jean-Philippe Bonnet**, Délégué RTE Méditerranée ● **Flavia Faggiana**, Responsable commercial et communication Team-Winds ● **Marc Frilet**, Avocat conseil ● **Guy Herrouin**, Chargé de la stratégie, Pôle Mer Méditerranée ● **Nathalie Ille**, Fondatrice, Earthship Sisters ● **Nicolas Imbert**, Directeur exécutif de Green Cross ● **François Jalinot**, Vice-Président de la Société Nautique de Marseille ● **Loïc Le Helley**, Responsable de l'école de voile de Marseille ● **Geneviève Maillet**, Avocate au Barreau de Marseille ● **Hervé Moine**, Directeur Adjoint des Ports, CCI VAR ● **Jean-Paul Mouren**, Initiateur de la Charte du Plaisancier, Sentinelle de la mer ● **Gaëlle Rebec**, Directrice ADEME en Provence-Alpes-Côte d'Azur ● **Sophie Rouan**, Chef du Département Voyageurs et Énergie au Grand Port Maritime de Marseille ● **Georges Seimandi**, Fondateur des Voiles de l'Énergie et de l'Environnement® ● **Giuseppe Spotti**, Directeur Stratégie et Développement, Commercialisation d'Elengy ● **Jean-François Suhas**, Président du Club de la Croisière Marseille-Provence ● **Thierry Tatoni**, Enseignant-chercheur à Aix-Marseille Université ● **Julien Topenot**, Directeur environnement et développement durable du Groupe CMA-CGM ● **Eric Villalonga**, Président de la Chambre des énergies renouvelables et de l'environnement de Monaco ● **Philippe Zichert**, Directeur administratif et financier de Ceresine, Membre élu de la CCI Marseille-Provence ●



V2E 2020 : UNE TROISIÈME ÉDITION ATTENDUE



L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est une union composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des ans pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Organisé tous les quatre ans, le Congrès mondial de la nature de l'UICN rassemble plusieurs milliers de leaders et décideurs issus de gouvernements, de la société civile, des peuples autochtones, du monde des affaires et du milieu universitaire, dans le but de préserver l'environnement et d'utiliser les solutions que la nature apporte pour relever les défis actuels de notre planète.

Plus de 15 000 participants sont attendus à Marseille.

L'édition 2020-2021 de V2E se tient à Marseille dans un format revisité adapté aux conditions sanitaires :

- le vendredi 9 octobre 2020 conférences-débats sur la voile durable (visuels et replay sur www.v2e.eu) ;
- de octobre à décembre 2020 : webinaires Énergies et Biodiversité ;
- jeudi 22 et vendredi 23 mai 2021, 2 journées d'éco-régates®.

Cette 3^e édition des Voiles de l'Énergie et de l'Environnement® s'inscrit dans un contexte stratégique : l'UICN, le congrès mondial de la Nature, se tiendra à Marseille en juin 2021.

Pour contribuer à la dynamique engendrée par ce congrès, et pour bénéficier de la visibilité et de l'écho de cette manifestation pour ancrer V2E dans le défi environnemental, le thème de V2E 2020-2021 est orienté sur la biodiversité.

Les partenaires ont ainsi **l'opportunité de montrer comment les politiques énergétiques et environnementales incitent à une meilleure prise en compte de la biodiversité** : comment les installations de production, et les réseaux d'énergie peuvent être construits, entretenus et fonctionner en respectant la biodiversité, et notamment la biodiversité marine.

Collectivités, terminaux portuaires énergétiques, réseaux d'énergie, stations côtières de traitement des eaux, centrales électriques de bord de mer, éoliennes en mer... tous les acteurs de l'énergie ont accompli d'énormes progrès environnementaux ces dernières années.

Dans le même temps, les V2E hausseront encore d'un ton la pratique durable des régates : une Charte éco-régate V2E® sera utilisée dans la foulée du concours éco-bateaux, organisé en 2019, et des principes directeurs établis à l'été 2020.



ECO-RÉGATES® V2E 2021 : PREMIÈRES ÉCO-RÉGATES® ORGANISÉES EN FRANCE, SELON UN FORMAT INÉDIT

JEUDI 22 MAI

1^{RE} JOURNÉE DES ÉCO-RÉGATES V2E DANS LA RADE DE MARSEILLE

10⁰⁰ Parcours en mer dans le respect de la Charte V2E.
Alcyon, pionnier des régates marseillaises.

16⁰⁰ Rencontres dans le village des solutions.

18⁰⁰

20⁰⁰ Soirée des équipages.

VENDREDI 23 MAI

2^E JOURNÉE DES ÉCO-RÉGATES V2E DANS LA RADE DE MARSEILLE

10⁰⁰ Parcours en mer dans le respect de la Charte V2E.
Alcyon, pionnier des régates marseillaises.

16⁰⁰

18⁰⁰ Rencontres dans le village des solutions.

Remise des prix.

* Programme susceptible d'ajustements, il sera précisé ultérieurement.

DEVENIR PARTENAIRE DE LA 3^e ÉDITION DES VOILES DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT®

SPONSORS 2020



Pourquoi devenir partenaire ?

- **Contribuer aux défis** de l'urgence environnementale
- **Associer son image de marque et ses collaborateurs à la démarche** d'accélération de la transition à travers les valeurs de la voile
- **Associer sa marque et ses collaborateurs à un évènement emblématique** sur le sujet de la transition écologique
- **Promouvoir son entreprise auprès des participants** : acteurs phares de l'énergie, entreprises, décideurs, etc.
- **Participer à un évènement fédérateur et mobilisateur** pour les collaborateurs de l'entreprise et/ou pour les partenaires de l'entreprise
- **Faire découvrir un nouveau projet innovant** porté par son entreprise
- **Bénéficier d'une visibilité accrue** grâce aux outils de communication dédiés à cet évènement : site internet, réseaux sociaux, programme, mailing, presse, signalétique et affichage au cœur de la cité phocéenne, etc.

Oui, mais comment ?

En s'inscrivant à l'éco-régate et/ou en étant partenaire

- **Inscrire un équipage** pour participer aux deux journées d'éco-régates, dans le respect de la Charte V2E (cf. www.v2e.eu)
- **Soutenir financièrement l'évènement.** Quatre formules sont possibles donnant droit à être Partenaire Officiel des Voiles de l'Énergie et de l'Environnement® :
 - › **Formule Dériveur** : visibilité du logo sur les communications écrites de l'évènement (communiqué et dossier de presse, avis de course, instructions de course, affiches) ;
 - › **Formule Sloop** : visibilité Dériveur plus supports de type kakémonos dans le village des équipiers ;
 - › **Formule Goelette** : visibilité Sloop plus visibilité et prise de parole lors des débats et tables rondes, communication dans le dossier de presse de l'évènement et participation aux points presse (places limitées à 5 intervenants) ;
 - › **Formule Clipper** : visibilité Goelette plus corners de rencontres lors de la conférence et dans le village des équipiers, plus inscription de 2 bateaux (fourniture du bateau non comprise).

Une participation sous la forme d'un mécénat est également possible pour les partenaires qui souhaiteraient bénéficier d'un avantage fiscal : contacter l'organisateur.

V2E s'adresse à tous ceux/celles qui conduisent une activité ou un projet en lien avec l'énergie et l'environnement. Les bateaux régatiers doivent compter au moins 50 % de personnes qui sont impliquées dans ces activités.

Pour participer et/ou devenir partenaire imprimer puis remplir le formulaire ci-après et l'adresser à voilesv2e@gmail.com ou Association les Voiles de l'Énergie et de l'Environnement® 24, allée Cervantes - 13009 Marseille.

Nom et Prénom du contact référent pour ce partenariat : _____

Entreprise ou entité : _____

Portable : _____ Email : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

FORMULES	PRIX UNITAIRE ¹	NOMBRE	PRIX TOTAL
Partenaire Dériveur	550,00 €		
Partenaire Sloop	1 650,00 €		
Partenaire Goëlette	5 500,00 €		
Partenaire Clipper	10 000,00 €		
Inscription d'un équipage pour les 2 journées d'éco-régate à concurrence de 6 personnes à bord	1 000,00 € ²		
Équipier(s) supplémentaire(s) pour les 2 journées d'éco-régate	50,00 €		
Inscription d'un équipage pour les 2 journées d'éco-régate (TPE ³ et Associations) à concurrence de 6 personnes à bord	500,00 € ²		
Équipiers(s) supplémentaires pour les 2 journées d'éco-régate (TPE ³ et Associations)	25,00 €		
		TOTAL	

· NB : pour participer à l'éco-régate une licence individuelle FF Voile 2019 sera exigée avec certificat médical.

¹ L'association V2E n'est pas assujettie à TVA

² Chacun viendra avec le bateau de son choix, prix non inclus dans la présente inscription.

³ TPE : entreprises de moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions d'euros

DATE :

CACHET ET SIGNATURE :

L'inscription ne sera validée qu'après le versement d'un acompte de 50% du total (facture à recevoir) ; le solde devant être réglé un mois avant le début de la manifestation, soit le 9 septembre au plus tard.